



Valoriser le patrimoine immobilier municipal

La Ville est propriétaire d'un vaste patrimoine d'environ 40 hectares de surface bâtie. L'ensemble de ce patrimoine a été passé au crible en 2015. Objectifs : évaluer le niveau de vétusté de chaque bâtiment, son utilité, son adéquation aux besoins des services, ses coûts d'entretien, de rénovation et de mises aux normes pour l'utilisation du public. À partir de cet état des lieux, les premiers bâtiments à conserver et à rénover, et ceux à céder ont été identifiés.

Quel est l'état du patrimoine immobilier de la Ville de La Rochelle ? Combien coûte l'entretien de chaque bâtiment ? Combien coûterait une mise aux normes (isolation, sécurité, accessibilité) ? Ces bâtiments permettent-ils à la ville de remplir ses missions de service public de manière efficace ? Pourraient-ils être utilisés différemment ?

C'est à toutes ces questions qu'est venue répondre une étude menée en 2015 pour le compte de la Ville de La Rochelle. Ses conclusions permettent aux élus municipaux de se prononcer sur l'avenir de chaque bien, en lien avec les priorités du mandat.

Certains biens seront conservés et rénovés (travaux d'isolation, de mise en sécurité et d'accessibilité) pour l'utilisation du public, avec la volonté d'utiliser au mieux le patrimoine bâti municipal et de repenser la répartition des équipements sur le territoire rochelais.

D'autres biens seront cédés : des logements, des commerces et des biens atypiques. Le produit de ces ventes sera réinvesti dans de nouveaux projets d'aménagements et dans les équipements municipaux.

Renseignements :

Service Affaires Immobilières et Foncières de la Ville de La Rochelle

Tél. : 05 46 51 50 58

Pour consulter [les biens \(logements - terrains \) à vendre](#)

